



ARRÊTÉ DU MAIRE

N°221-2024 du 03/09/2024
(Publié sur le site internet le 06/09/2024)

**OBJET : Arrêté portant permis de stationnement pour un commerce ambulant
– La pause quand la pause s'impose M.Schuster-**

Le Maire de la Commune de Chatuzange le Goubet,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2213-6 notamment) ;

VU le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques (articles L.2121.1, L2122-1-4) ;
VU l'arrêté municipal 33-2024 portant réglementation du commerce ambulant sur l'espace public ;

VU la demande en date du 30/08/2024 formulée par M.Schuster, gérant de la sté La pause quand la pause s'impose, sollicitant un permis temporaire de stationnement pour l'emplacement situé au 27 rue des monts du matin.

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'autorité municipale de réglementer les activités commerciales sur le domaine public ;

ARRETE

Article 1 : M.Schuster, gérant de la sté La pause quand la pause s'impose, est autorisé à occuper le domaine public (au droit du 27 rue des monts du matin) afin de proposer à la vente ses produits.

Cette autorisation est valable les dimanches de 18h00 à 21h30.

Article 2 : Le bénéficiaire est tenu de respecter les dispositions de l'arrêté n°33-2024 portant réglementation du commerce ambulant sur le domaine public.

Article 3 : La présente autorisation est consentie à compter du 08/09/2024, pour une durée de deux ans.

La permissionnaire est tenue d'acquitter la redevance pour occupation du domaine public communal pour les commerçants non sédentaires fixée chaque année.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Chatuzange le Goubet.

Article 5 : Le présente arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 6 : Madame la directrice générale des services et la Police Municipale, sont chargées, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notifié par mail le

06/09/2024

Christian GAUTHIER
Maire

